

LES CAHIERS TECHNIQUES

N°297 • Mai 2010 • 20,50 € • www.lemoniteur.fr

DU BÂTIMENT

RÉGLEMENTATION P.15
NF DTU 36.5

DÉCRYPTAGE P.18
Le photovoltaïque

JURIDIQUE P.23
Rôle du contrôleur
technique

RÉALISATION P.24
Carapace en béton
autoplaçant pour espaces
de concerts



STRUCTURE P.32
Une facade pixelisée sur
un immeuble de 9 étages
en bois



ÉCLAIRAGE P.45
Les diodes
électroluminescentes

AMÉNAGEMENT P.85
Les salles de bains prêtes
à poser

AMBIANCES LUMIÈRE

Des clés pour consommer moins
en s'éclairant mieux P.50



Une maison de ville écologique, à énergie positive

► Récemment livrée sur l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), la maison Gaïta a été conçue par l'architecte Pascal Gontier pour son usage propre. D'une surface habitable de 280 m², elle comprend quatre niveaux accueillant notamment une salle de séjour, quatre chambres, un atelier, des salles de bains et des terrasses. L'habitation à énergie positive consommera moins qu'elle ne produira, sa consommation devrait être de 43-45 kWh/m²/an pour une puissance de 5,86 kWc. Installé sur un socle en béton, l'ouvrage se compose d'une ossature en bois garnie de 24 cm de ouate de cellulose soufflée et isolée, côté intérieur, par des panneaux OSB (1,5 cm), un pare-pluie, de la laine de bois (4 cm) et un parement en plâtre. La face

extérieure est habillée d'un pare-pluie rigide (1,6 cm), de tasseaux (4 cm) et d'un bardage bois (2 cm) peint en noir.

Deux types de planchers ont été préfabriqués en atelier. Ceux en bois massif du second étage et du toit comportent des panneaux multiplis de 15 cm d'épaisseur et celui du premier étage, des caissons rainurés de 16 cm remplis de graviers participant à l'inertie de l'ensemble.

Le système de ventilation naturelle hybride mis en œuvre récupère de l'énergie sur l'air extrait, grâce à un circuit d'eau. Les larges ouvertures des façades, dotées de menuiseries bois à triple vitrage, apportent un grand confort visuel. La façade sud, quant à elle, est protégée par des brise-soleil en verre revêtus de cellules photovoltaïques. □

Du bois d'eucalyptus pour des parquets résistants

► Grâce à un accord de licence avec la société australienne Style, Tarkett est sur le point de produire des parquets en bois d'eucalyptus. Style détient en effet une technologie brevetée pour produire des revêtements en bois résistants et durs, adaptés à un trafic intense. Le groupe français prévoit la mise en route, dès fin 2010, des bois redensifiés, trois fois plus durs que ceux en chêne.

Outre ses propriétés de résistance, l'eucalyptus présente l'avantage d'être largement répandu en Europe, Asie et Australie. Son temps de pousse est très rapide puisqu'il atteint sa taille adulte en 8 à 10 ans, contre 100 ans pour un chêne. Le bois proviendra de forêts gérées durablement, certifiées FSC et PEFC. □

Cequami certifie les maisons rénovées

► Tous les acteurs du bâtiment le savent : l'enjeu en matière d'économies d'énergie concerne avant tout les bâtiments existants, qui représentent la majeure partie du parc immobilier français. Aujourd'hui, Cequami lance la certification NF Maisons rénovées, qui atteste des compétences du professionnel (architectes, artisans, entreprise générale...) pour la qualité de l'organisation, la relation client, la performance et les qualités techniques des maisons individuelles rénovées. La certification repose sur trois fondements : un projet qui tient compte de l'état de la maison, de la réglementation et des engagements de performance ; des travaux de rénovation coordonnés entre tous les corps de métier ; des objectifs de qualité globale, environnementale, sanitaire et énergétique. □



Les panneaux solaires Korasun certifiés Tüv

► Système de panneaux solaires intégrés aux tuiles en terre cuite, le Korasun développé par Koramic vient d'obtenir la certification allemande Tüv. Ce dispositif se

caractérise par son intégration architecturale exempte de cadre métallique ou de jointure visible. Le Tüv certifie que le panneau répond aux normes IEC

61215, relatives à l'usure des panneaux solaires, et IEC 61730, portant sur la sécurité de l'homme, de l'environnement et du panneau proprement dit. □